

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

7 JUIN 2012

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 39

OBJET

**Budget supplémentaire  
2012 – Service de soins  
infirmiers à domicile**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 8 juin 2012  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 21 juin 2012  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 juillet 2012

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général Adjoint  
des Services



Aline RIDET

L'an deux mille douze, le 7 juin à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 31 mai deux mille douze, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Emmanuel LAMY, Maire.

**Etaient présents :**

Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Monsieur PIVERT, Madame de CIDRAC, Monsieur BATTISTELLI, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Madame de JOYBERT\*, Monsieur LEBRAY, Monsieur HAÏAT, Monsieur BAZIN d'ORO, Madame MAUVAGE, Madame USQUIN, Madame NICOT, Monsieur STUCKERT, Monsieur CHARREAU, Madame ROCCHETTI, Monsieur PERRAULT, Madame KARCHI-SAAD, Madame Kéa TÉA, Madame PERNOD-RONCHI, Monsieur FAVREAU, Madame DE CASTRO COSTA, Monsieur QUÉMARD, Madame BRUNEAU-LATOUCHE, Monsieur BLANC, Madame LEGRAND, Monsieur PÉRICARD, Madame RHONÉ, Monsieur LÉVÊQUE, Monsieur FRUCHARD

\*Madame de JOYBERT (sauf pour les dossiers 12 C 09a-09b-09c-10a-10b-10c-11a-11b-11c-12a-12b-12c)

**Avaient donné procuration :**

Madame GENDRON à Monsieur AUDURIER  
Madame GOMMIER à Madame NICOT  
Monsieur MAILLARD à Monsieur HAÏAT  
Monsieur ROUSSEAU à Madame BOUTIN  
Mademoiselle DEMARIA-PESCE à Monsieur LAMY  
Madame FRYDMAN à Madame RHONÉ

**Était absent et excusé :**

Monsieur RAVEL

**Secrétaire de séance :**

Madame USQUIN

**N° DE DOSSIER** : 12 C 12 c

**OBJET** : BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2012 – SERVICE DE SOINS INFIRMIERS À DOMICILE

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal vient d'adopter le compte administratif pour l'exercice 2011.

Il convient maintenant d'adopter le budget supplémentaire pour l'exercice 2012.

**BUDGET SUPPLÉMENTAIRE**  
**DU SERVICE DE SOINS INFIRMIERS A DOMICILE**

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 33 375,15 €.

**SECTION D'INVESTISSEMENT**

- Recettes	33 375,15 €
- Dépenses	33 375,15 €

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

- Recettes	0 €
- Dépenses	0 €

**DÉLIBÉRATION**

Le Conseil Municipal adopte le budget supplémentaire 2012.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

ADOpte le budget supplémentaire 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Pour le Maire,  
Le 1<sup>er</sup> Maire-Adjoint,



Maurice SOLIGNAC

Vice-Président du Conseil Général des Yvelines